



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

- Agenda
- Info PV Commission Discipline du 27.05.2025
- PV Commission des Statuts et Règlements du 27.05.2025
- PV Commission du Statut de l'Edicateur du 26.05.25
- PV Commission restreinte d'Organisation des Compétitions du 27.05.25
- PV Commission restreinte d'Organisation des Compétitions du 29.05.25
- Page Technique



SAISON 2025 / 2026

Le dossier d'engagements et d'alternances 2025/2026 est à remplir en ligne **au plus tard le 31 mai 2025** et sera validé uniquement à réception du règlement des cotisations d'engagement.



JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS

Cette année, le District est heureux de vous accueillir sur les installations du club de FONTAINEBLEAU à l'occasion de la Journée Nationale des Débutants qui se déroulera le **samedi 14 juin 2025**

Le dossier d'engagement est à retourner au plus tard pour le **mercredi 04 juin 2025**



FINALES DE COUPES FEMININES

Les finales des Coupes 77 critères Féminines SENIORS, U18 et U15 à 8, et les finales des Coupes 77 SENIORS, U18F et U15F FEMININES à 11 auront lieu

le 15 JUIN 2025
à PONTAULT COMBAULT



PLANNING DES FINALES DE COUPES

En pages intérieures de ce journal, les plannings des différentes finales de Coupes du District

CERTIFICATION

Exceptionnellement la dernière certification CFI de la saison n'aura pas lieu du 1er au 08 mais du **16 au 25 juin 2025**.

Les inscriptions auront donc lieu du mercredi 04 juin 2025 au vendredi 13 juin 2025

OFFRE D'EMPLOI

Le District recrute un(e) Conseiller(ère) Territorial(e) en Arbitrage

Détail de l'offre sur le site internet du District

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures

- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 31 mai & 1^{er} juin 2025



Mme Christiane CAU
06.43.70.72.10

Agenda du District

MONTRY

COMMISSION

Mardi 3 Juin 2025
Commission des
Statuts & Règlements
18H00

Jeudi 5 juin 2025
Commission d'Organisation des
Compétitions
14H00

LE MEE S/SEINE

COMMISSION

Mardi 3 juin 2025
Commission d'Organisation des
Compétitions
14H30

Mercredi 4 juin 2025
Commission de Discipline
16H00

VISIOCONFERENCE

COMMISSION

Mardi 3 juin 2025
Comité D'Appel Chargé des Affaires
Courantes
18H30

Point Comm'

Mai 2025



Les Finales Départementales sont là !
Rendez-vous à Thorigny-sur-Marne (77400), Stade du Moulin à Vent pour vivre 4 jours de football et d'émotions :

- Samedi 31 mai
- Dimanche 1er juin
- Samedi 7 juin
- Dimanche 8 juin

Au programme : des matchs intenses, des supporters en feu et l'envie de décrocher le titre départemental !
Venez nombreux encourager vos équipes et partager un moment sportif et convivial.



Matinée Para Football - Mardi 20 mai 2025
Une matinée sportive, inclusive et pleine de sourires s'est déroulée de 9h30 à 12h30 à destination des établissements médico-sociaux !
Au programme :

- Bâche de tir
- Foot golf
- Ateliers de motricité
- Béret foot
- Matches

Un moment fort sous le signe du partage, de la convivialité et du football pour tous !
Un immense merci à tous les éducateurs bénévoles qui ont permis la réussite de cette matinée, ainsi qu'aux nombreux établissements de santé présents.
Le président du District, Philippe Collot, adresse également ses remerciements à Madame Bouchra Fenzar-Rizki pour sa présence et son soutien.

La Commission Départementale d'Arbitrage (CDA) et le Comité Directeur adressent leurs plus chaleureuses félicitations à Jimmy MELUT, arbitre issu de notre département, pour sa désignation en tant qu'arbitre assistant lors de la finale de la Coupe de Paris Seniors, qui voyait s'opposer Versailles à Fleury !

La CDA exprime également sa grande satisfaction et remercie la section désignation de la Commission Régionale d'Arbitrage pour avoir nommé un arbitre issu de notre département sur cette rencontre prestigieuse.

Ainsi, le District tient à saluer avec sincérité la manière exemplaire dont il représente, par la qualité de sa prestation mais aussi par son parcours et son engagement auprès de la CDA, l'excellence de l'arbitrage seine-et-marnais.

Jimmy, qui évoluait encore au niveau district il y a quelques années, officie désormais lors de la finale la plus importante d'Île-de-France, preuve de sa progression constante et méritée.
Sa réussite est d'autant plus inspirante que Jimmy MELUT est un membre actif de la CDA 77, en charge notamment des jeunes arbitres et de la Formation des Arbitres Régionaux (FAR).



CHALLENGE JOUR DE COUPE - U10 à U13

Ce samedi 17 mai, le Stade des 3 Sapins à Ozoir-la-Ferrière a été le théâtre d'un événement fort en émotions : le Challenge Jour de Coupe, réunissant les catégories U10-U11 et U12-U13 du département.

Après plusieurs matchs disputés dans une ambiance conviviale, deux finales ont clôturé ce rendez-vous :

Catégorie U10-U11 :
Vaires-sur-Marne s'est imposé sur le score de 1-0 face à Chelles.

Catégorie U12-U13 :
Meaux a pris le meilleur sur Vaux-le-Pénil, également sur le score de 1-0.

Le District de Football de Seine-et-Marne adresse ses plus vifs remerciements à la Ville d'Ozoir-la-Ferrière pour son accueil chaleureux et son soutien logistique tout au long de l'organisation.

Rejoignez-nous!

Le Point
Comm'

Mai 2025



Cliquez ici



Cliquez ici



Cliquez ici



FINALES

SEINE-ET-MARNE

U14 COMITÉ - 10H



CPSP 21 - OZOIR 21



U14 77 - 12H



MCG 21 - ROISSY 21



U15 77 - 14H



CHAMPS 1 - TORCY 2



U16 77 - 16H



VAIRES 22 - MELUN 22



SÉNIORS 77 - 18H15



LOGNES 1 - MONTEREAU 1



DISTRICT



SEINE ET MARNE
FFF

SAMEDI 31 MAI 2025

STADE DU MOULIN À VENT, 77400 - THORIGNY SUR MARNE

DISTRICT



SEINE ET MARNE
FFF

FINALES

SEINE-ET-MARNE

VÉTÉRANS COMITÉ - 9H45



MORMANT 32 - VAUX LA ROCHETTE 31



45 ANS COMITÉ - 12H



FERRIÈRES EN BRIE U.S. - PORTUGAISE DE L'OUROÛ DE MITRY



C.D.M COMITÉ - 14H15



NANTEUIL 5 - PORTUGAISE DE L'OUROÛ DE MITRY



SÉNIORS COMITÉ - 16H30



CESSON 2 - EMERAINVILLE 1



DISTRICT



SEINE ET MARNE
FFF

DIMANCHE 1 JUIN 2025

STADE DU MOULIN À VENT, 77400 - THORIGNY SUR MARNE

DISTRICT



SEINE ET MARNE
FFF

FINALES

SEINE-ET-MARNE

U14 LIGUE - 10H15



TORCY 21 - VAIRES 21



U16 COMITÉ - 12H15



MORMANT 21 - MCG 21



U18 COMITÉ - 14H30



OTHIS 21 - LOING 21



U18 77 - 16H45



CHELLES 21 - VAIRES 21



DISTRICT



SEINE ET MARNE
FFF

SAMEDI 7 JUIN 2025

STADE DU MOULIN À VENT, 77400 - THORIGNY SUR MARNE

DISTRICT



SEINE ET MARNE
FFF

FINALES

SEINE-ET-MARNE

55 ANS 77 - 9H45



CESSON 41 - LAGNY MESSENGER 40



45 ANS 77 - 11H30



CLAYE 36 - CRÉCY 35



VÉTÉRANS 77 - 13H45



CHELLES 31 - VILLEPARISIS 31



C.D.M 77 - 16H



SAINT THIBAULT - LIEUSAIN 5



DISTRICT



SEINE ET MARNE
FFF

DIMANCHE 8 JUIN 2025

STADE DU MOULIN À VENT, 77400 - THORIGNY SUR MARNE

DISTRICT



SEINE ET MARNE
FFF



Engagements

Journée Nationale des Débutants 2025

Celle-ci se déroulera sur le site
de Fontainebleau

Le samedi 14 Juin 2025

Club :

Nom du responsable :

Numéro du responsable :

Catégories	U6	U6/U7
Nombre d'équipes		

Les engagements concernant la JND 2025 sont à retourner pour le **mercredi 04 juin 2025 dernier délai, à technique@seineetmarne.fff.fr et en copie à jmeliasy@seineetmarne.fff.fr et xmopin@seineetmarne.fff.fr**

Les horaires vous seront communiqués par le Département Technique du District de Seine-et-Marne de Football le mardi 10 juin 2025.

14
JUN
2025



JOURNÉE NATIONALE *des* Débutants

VIENS FÊTER LA FIN
DE SAISON AVEC TON CLUB !





Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mardi 27 mai 2025

Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

INSTRUCTIONS

Match 28245481
Courtry Academy – Othis C.O.
Sénior D2 du 06/04/2025

Match 53246751
Crecy Fc – Lieusaint Foot As
Coupe 77 CDM du 20/04/25

REPRISE DE DOSSIERS

Match 29614462
St Germain Laval – Fontenay Tresigny
U18 D3 B du 06/04/2025

Match 28938725
Amicale Montereau – Avonnaise Us
U16 D2C du 18/05/25

Match 28911734
Vaux La Rochette – Dammarie les Lys
Vétérans D2C du 18/05/25

Match 28247211
Changis St Jean - Thorigny
Séniors D3B du 18/05/25

CHAMPIONNAT

Match 28938650
Amicale Montereau – Nanteuil les Meaux
U18 D1 du 25/05/25

Match 28938649
Claye Souilly – Mormant Fc
U18 D1 du 25/05/25

Match 29275793
C.P.S.P 22 – Ponthierry US 22
U16 D3 du 18/05/2025

Match 28915315
Moret Veneux Sab - Avonnaise
U18 D2C du 25/05/25

Match 29614505
Amicale Montereau – Ent. Espb/Usbpo
U18 D3B du 25/05/25

Match 28247337
Vaires Ent. Et C – Collégien AS
Séniors D3C du 25/05/25

Match 28247299
Bussy St Georges – Pontault Combault Port
Séniors D3C du 25/05/25

Match 28915314
Servon – Vaux La Rochette
U18 D2C du 25/05/25

Match 28913472
Savigny Le temple FC 21 – Combs la Ville CA 21
U18 D1 du 25/05/2025

DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION

LE MEE 11 – USBPO 11 – BUSSY 12 – MONTEREAU 11
CHALLENGE U10 POULE E DU 16/03/2025

MATCH 53240584
ST PATHUS 1 – SENART M. 2
COUPE 77 U15F DU 16/03/2025

Match 29252737
Mouroux CS – Coubert FC
CDM D2 du 27/04/25

Match 28919654
Othis – Le Pin Villevaude
U14 D3A du 03/05/25

AUDITIONS

Match 29617757

**Vaux La Rochette – Lieusaint Foot As
Sénior D1 Féminine du 05/04/2025**

Match 28881513

**Vaires Ent. Et C Us – Snie Fc
CDM D1 du 04/05/25**



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 27 mai 2025

Président : Julio MARQUES

Secrétaire de séance : Christiane CAU

Présents : Patricia GUILIANI - Christophe LE MINOUX - Alain PARENT - Laurent SABOTIER

Absents excusés : Christophe ESTEVE

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

REPRISE DE DOSSIERS

MATCH 28246043

PONTHIERRY 1 – COMBS 1 SENIORS D2C DU 18/05/2025

Courriel du club de COMBS, en date du 19/05/2025 concernant le joueur de PONTHIERRY, LEDAIN Laurent susceptible d'avoir participé à 2 rencontres dans la même journée

La Commission,

Jugeant en première instance,

Considérant que le club de PONTHIERRY n'a pas fait parvenir ses observations dans les délais impartis

Considérant que le motif invoqué ne peut permettre de recourir à l'évocation, transforme la demande en réclamation d'après match

Considérant, après vérification, que le joueur LEDAIN Laurent a participé à la rencontre Vétérans PONTHIERRY 31 – DAMMARIÉ CITY 31 du 18/05/2025

Considérant que le joueur a participé à la rencontre en référence

Considérant que le joueur LEDAIN Laurent a bien participé à 2 rencontres dans la même journée

Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de PONTHIERRY 1, l'équipe de COMBS conservant les points et les buts acquis lors de la rencontre

RSG District art 7.7 et 40.1

Débit PONTHIERRY : 43.50€

Crédit COMBS : 43.50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28247588

VILLIERS ST G. 1 – CESSON VSD 2 SENIORS D3D DU 18/05/2025

Réclamation d'après match du club de CESSON VSD, par courriel en date du 19/05/2025 concernant le nombre de joueurs mutés de VILLIERS ST G inscrits sur la feuille de match,

Courriel du club de VILLIERS ST G concernant le joueur n° 10 de CESSON soupçonné de jouer sous fausse licence.

La Commission demande au club de VILLIERS ST G de donner des précisions sur sa demande pour le 2/06/2025

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des réclamations de CESSON VSD pour les dire recevables en la forme,

Considérant que l'équipe de VILLIERS ST GEORGES a fait participer les joueurs :

- M. DEON Marvin, (Enregistrement le 09/07/2024), MN
- M. GUETTATFI Yanis, (Enregistrement le 01/07/2024), MN
- M. MITRAL Théo, (Enregistrement le 01/07/2024), MN
- M. PITA Maxime, (Enregistrement le 01/07/2024), MN

Considérant que ces 4 joueurs sont mutés

Considérant que dans son PV du 20/06/2024, la Commission Statut de l'Arbitrage indique :

2^{ème} ANNEE D'INFRACTION

CLUBS EN D3 (2 arbitres)

Amende de SOIXANTE EUROS (60,00 euros) par arbitre manquant + 4 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025

VILLIERS ST G - manque 2 arbitres

Considérant que l'équipe de VILLIERS ST G ne peut aligner que 2 joueurs mutés

Par ces motifs dit la réclamation de l'équipe de CESSON VSD recevable et fondée,

La Commission après en avoir délibéré, donne match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de VILLIERS ST GEORGES, l'équipe de CESSON VSD conservant les points et les buts acquis lors de la rencontre

RSG District Article 7.5

- Débit de VILLIERS ST GEORGES : 43,50€

- Crédit de CESSON VSD : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29236376

MOUROUX 21 – VAL DE FRANCE 22

U14 D4B DU 26/04/2025

Réclamation d'après match du club de MOUROUX, par courriel en date du 28/04/2025 concernant le joueur DIMPONGO Jonson de VAL DE FRANCE, susceptible d'avoir participé au dernier match en équipe supérieure

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Pris connaissance des réclamations de MOUROUX pour les dire recevables en la forme,

Considérant que l'équipe supérieure de VAL DE FRANCE 21 ne disputait pas de rencontre officielle le 26/04/2025 ou le lendemain,

Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 29/03/2025 et l'a opposée à BRIARD 22 pour le compte du Championnat U14 D3B

Considérant qu'après vérification, aucun joueur de VAL DE FRANCE figurant sur la feuille de match du 29/03/2025 n'a participé à la rencontre en référence

Par ces motifs,

Dit les réclamations de MOUROUX non fondées

Résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District article 7.9

Débit MOUROUX: 43,50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 229616943

**ESP SLT 1 – FERTE S/J 2
SENIORS FUTSAL D2B DU 10/05/2025**

Demande d'évocation du club de FERTE S/J en date du 11/05/2025 concernant la présence sur la feuille de match de plusieurs joueurs U16 dans l'équipe de ESP SLT

La Commission en informe le club de ESP SLT et demande ses observations pour le 02/06/2025

**MATCH 29616814
FUTSAL MRT 2 – VILLEPARISIS 1
SENIORS D2A FUTSAL DU 16/05/2025**

Rencontre non jouée

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que la mairie de MORMANT a averti tardivement le club de MRT FUTSAL que l'installation n'était pas disponible pour jouer la rencontre en référence

Considérant que le club de FUTSAL MRT a averti le club de VILLEPARISIS le 16/05 à 11h09 de cet état de fait

Considérant que le club de VILLEPARISIS n'a pas validé le déplacement de la rencontre ce même jour à 22h

Par ces motifs

Dit match perdu à l'équipe de FUTSAL MRT 2 (-1 point ; 0 but) et en attribue le gain (3 points ; 0 but) à l'équipe de VILLEPARISIS 1

RSG District article 40.1

Débit FUTSAL MRT

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

**MATCH 29239912
VAL DE France 35 – TORCY 35
+45 ANS Gr. A DU 23/03/2025**

Match n'ayant pas été à son terme

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant qu'aucune feuille de match n'a été remplie avant la rencontre

Considérant qu'à la 75^{ème} minute l'arbitre bénévole a arrêté la rencontre sans explications sur le score de 1-0 après avoir sifflé un coup franc pour TORCY qui n'a pas été tiré

Considérant que l'équipe de TORCY a refusé de remplir une feuille de match papier après la rencontre

Par ces motifs

Dit match perdu aux 2 équipes (0 point ; 0 but) pour non accomplissement des formalités administratives

RSG District article 40.2

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

**MATCH 30173851
VAIRES 1 – MEAUX CS 2
CRITERIUM U11F DU (Sans Date)**

Demande d'application de l'article 23.8 du RSG du District par courriel du 16/05/2025 du club de MEAUX

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant l'art 23.8 :

23.8 - Les clubs ayant déclaré forfait, avisé ou non, pour une rencontre sur un terrain adverse lors des matches « aller », doivent disputer le match « retour » sur le terrain de l'adversaire.

Cette décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Cette demande doit intervenir au moins 10 jours avant la rencontre.

Considérant que l'équipe de VAIRES a fait forfait le 17/05/2025,

Considérant que le match est un match sans date, et qu'il n'a aucun enjeu

Par ces motifs, compte tenu que la saison est clôturée

Dit match neutralisé

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 228281787

MEAUX 22 – VAIRES 22

U14 D1 DU 10/05/2025

Réclamation du club de VAIRES, concernant le joueur de MEAUX, TRAORE GIET Magname susceptible d'avoir disputé 2 matchs au cours de 2 jours consécutifs

La Commission,

Jugeant en première instance,

Considérant que le club de MEAUX a fait parvenir ses observations dans les délais impartis

Considérant que le match en rubrique est un match à rejouer du 03/05/2025, interrompu pour cause d'intempéries

Considérant que lors d'un match à rejouer peuvent participer à la rencontre tous les joueurs qualifiés à la date initiale du match

Considérant que le joueur TRAORE GIET Magname n'étant pas inscrit sur la feuille de match du 03/05/2025 pouvait participer à une rencontre du 04/05/2025 et à une rencontre du 10/05/2025, ces dates n'étant pas consécutives

Par ces motifs

Dit résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District art 7.7

Débit VAIRES : 43.50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28938642

MONTEREAU 21 – COMBS 21

U18 D1 DU 13/04/2025

Demande d'évocation de la Commission du club de MONTEREAU par courriel en date du 09/05/2025, concernant le joueur de COMBS, COULIBALY Assane susceptible d'être suspendu lors de la rencontre

La Commission,

Jugeant en première instance,

Considérant que le club de COMBS a fait parvenir ses observations dans les délais impartis

Considérant que le joueur COULIBALY Assane a été sanctionné de 1 match ferme de suspension par la Commission de Discipline réunie le 05/02/2025 avec date d'effet du 10/02/2025, décision publiée sur FootClubs le 07/02/2025 et non contestée,

Considérant qu'entre le 10/02/2025 (date d'effet de la sanction) et le 13/04/2025 (date de la rencontre en rubrique), l'équipe COMBS 21 évoluant en U18 D1 a disputé les rencontres officielles suivantes :

16/03/2025 NANTEUIL 21 - COMBS 21

06/04/2025 CESSON VSD 21 - COMBS 21

Considérant que le joueur COULIBALY Assane figure sur les FMI des 16/03/2025 et 06/04/2025, dès lors, le joueur COULIBALY Assane n'a pas purgé son match et était en état de suspension le jour de la rencontre en rubrique

Par ces motifs

Dit l'évocation fondée et donne match perdu par pénalité à COMBS 21 (- 1 point ; 0 but) pour en attribuer le gain au club de MONTEREAU 21 (3 points ; 2 buts),

Inflige une suspension de 1 match ferme au joueur COULIBALY Assane à compter du lundi 02/06/2025, pour avoir évolué en état de suspension, en application des dispositions de l'article 226.4 des RG de la FFF,

Débit COMBS : 43,50 € + 45€

Crédit MONTEREAU : 43,50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

CHAMPIONNAT

MATCH 28917907

AVONNAISE 21 – MONTEREAU 21

U14 D2C DU 24/05/2025

Réserves du club d'AVON concernant le nombre de mutés hors période du club de MONTEREAU 21 inscrits sur la feuille de match

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Pris connaissance des réserves d'AVON confirmées pour les dire recevables en la forme,

Considérant que l'équipe de MONTEREAU a fait participer les joueurs :

- M. ADDAD Slimane, (Enregistrement le 04/01/2025), MH
- M. OUAPOUTOU Fidèle, (Enregistrement le 22/09/2024), MH
- M. SAMBE Mansour, (Enregistrement le 01/07/2024), MN

Considérant que dans cette catégorie, il est autorisé 4 mutés dont 1 maximum hors période

Considérant que l'équipe de MONTEREAU 21 a aligné 2 mutés hors période

Par ces motifs dit les réserves de l'équipe d'AVON fondées,

Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de MONTEREAU 21, et en attribue le gain à l'équipe d'AVON 21 (3 points ; 1 but)

RSG District Article 7.5

- Débit de MONTEREAU : 43,50€

- Crédit de AVON : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 30171769

TORCY 2 – VAIRES 1

U15 NIVEAU 1 DU 24/05/2025

Match arrêté

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que l'équipe de VAIRES s'est présentée avec 8 joueurs

Considérant qu'un joueur de VAIRES s'est blessé à la 2^{ème} minute

Considérant que de ce fait l'équipe de VAIRES avait moins de 8 joueurs sur le terrain,

Par ces motifs

Après en avoir délibéré,

Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de VAIRES pour équipe incomplète en cours de partie et en attribue le gain à l'équipe de TORCY 2, (3 points ; 5 buts).

Débit de VAIRES : 43.50€

RSG District Article 40.1

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28247213

MAGNY 2 – CHANGIS 1

SENIORS D3B DU 25/05/2025

Réserves du club de MAGNY concernant le nombre de mutés du club de CHANGIS 1 inscrits sur la feuille de match

La Commission,
Jugeant en première instance,
Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier
Pris connaissance des réserves de MAGNY confirmées pour les dire recevables en la forme,
Considérant que l'équipe de CHANGIS a fait participer les joueurs :
• M. CUSTUDIO Matteo, (Enregistrement le 04/07/2024), MN
• M. GIET Theo, (Enregistrement le 08/07/2024), MN
Considérant que dans son PV du 20/06/2024, la Commission Statut de l'Arbitrage indique :

3^{ème} ANNEE D'INFRACTION

CLUBS EN D3 (2 arbitres)

Amende de QUATRE VINGT DIX EUROS (90,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025 **et NON ACCESSION EN DIVISION SUPERIEURE.**

CHANGIS - manque 2 arbitres

Considérant que l'équipe de CHANGIS 1 ne peut aligner aucun joueur muté
Par ces motifs dit les réserves de l'équipe de MAGNY fondées,

Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de CHANGIS 1, et en attribue le gain à l'équipe de MAGNY 2 (3 points ; 2 buts)

RSG District Article 7.5

- Débit de CHANGIS: 43,50€

- Crédit de MAGNY: 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28247300

CRECY 2 – NANTEUIL 2

SENIORS D3C DU 25/05/2025

Réserves du club de CRECY concernant la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs NANTEUIL 2 : sont susceptibles d'être inscrits sur la FMI plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions nationales, régionales, départementales avec une équipe supérieure de leur club.

La Commission,

Jugeant en premier ressort,

Après étude des pièces versées au dossier,

Pris connaissance des réserves confirmées de l'équipe de CRECY pour les dire recevables en la forme,

Considérant que la rencontre en rubrique se situe dans les 5 dernières journées du championnat SENIORS D3C, matchs remis compris,

Considérant, après vérifications des feuilles de matches, que 3 joueurs de NANTEUIL 2 ont effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions régionales ou départementales avec l'équipe supérieure de leur club, à savoir

* M. DANIS Florian (16)

* M. DOUZIMA Tafari (16)

* M. WAGUE Mahamadou (18)

Par ces motifs,

Dit les réserves de l'équipe de CRECY non fondées

Dit résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District Article 7.10

Débit CRECY : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

EN COURS D'EXAMEN

MATCH 28245466

**NANTEUIL 1 – VAL DE France 1
SENIORS D2A DU 13/04/2025**

Demande d'évocation de la Commission du club de VAL DE France, concernant le joueur de NANTEUIL, KAMARA Samba susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre
Le club de NANTEUIL a fait appel le 09/05/2025, de la décision sur les 2 précédents dossiers concernant ce motif

En attente de la décision de la Commission d'Appel

**MATCH 28245476
MAGNY 1 – NANTEUIL 1
SENIORS D2A DU 04/05/2025**

Demande d'évocation de la Commission du club de MAGNY, concernant le joueur de NANTEUIL, KAMARA Samba susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre
Le club de NANTEUIL a fait appel le 09/05/2025, de la décision sur les 2 précédents dossiers concernant ce motif

En attente de la décision de la Commission d'Appel

**MATCH 28281813
MEAUX CS 22 – GRETZ T. 21
U14 D1 DU 24/05/2025**

En attente de la feuille de match

CONVOCAION

**MATCH 29272691
VAL DE L'YERRES 21 – CESSON 22
U16 D3D DU 11/05/2025**

Réserves du club de VAL DE L'YERRES concernant les joueurs de CESSON 22

Point 1 : susceptibles d'avoir participé au dernier match officiel de l'équipe supérieure

Point 2 : sont susceptibles d'être inscrits sur la FMI plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions nationales, régionales, départementales avec une équipe supérieure de leur club.

Point 3 : Suspicion de fraude sur identité concernant le numéro 9 de CESSON

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Pris connaissance des réserves de VAL DE L'YERRES confirmées pour les dire recevables en la forme,

Point 1 : Considérant que l'équipe supérieure de CESSON 21 ne disputait pas de rencontre officielle le 11/05/2025 ou le lendemain,

Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 04/05/2025 et l'a opposée à CLAYE-SOUILLY 22 pour le compte du Championnat U16 D1

Considérant qu'après vérification, aucun joueur de CESSON figurant sur la feuille de match du 04/05/2025 n'a participé à la rencontre en référence

Point 2 : Considérant, après vérification, qu'aucun joueur inscrit sur la FMI en référence n'a participé à plus de 10 rencontres en équipe supérieure

Point 3 :

La commission convoque pour sa réunion du 3 juin 2025 à 19h00 à MONTRY

Du club VAL DE L'YERRES :

RODRIGUES OLIVEIRA Manuel, arbitre

TROTE Thierry, arbitre assistant

FEREOL Jeremy, délégué

FERRARO Stéphane, éducateur

Du club de CESSON :

VINAUGER Jeremy, arbitre assistant

FOFANA Mamadou, éducateur
TRAN Van Tuan, adjoint
GIL MENDES DELAPORTE Mathys, joueur

TOURNOIS

Rappel : les compétitions officielles sont toujours prioritaires

FONTAINEBLEAU

Tournoi U6-U7 du 21 juin 2025

Tournoi U9 du 21 juin 2025

Tournoi U12 du 21 juin 2025

Tournoi U13 du 21 juin 2025

Tournoi U8 du 22 juin 2025

Tournoi U10 du 22 juin 2025

Tournoi U11 du 22 juin 2025

Validés

CESSON VSD

Tournoi U7 du 8 juin 2025

Validé



Commission Départementale du Statut de l'Éducateur

PROCÈS VERBAL du 26 mai 2025

Président de séance : Abdelhak RAJI (CD)

Secrétaire de séance : Gérard VIVES (CD)

Présents : Jean-Claude DEROZIER - Daniel LOUIS - José QUEIROS ARAUJO -
Jean-Paul PEYRIN (CD)

Absents excusés : Dominique DA ROCHA (CD)

Assiste : Marie CANOLLE (CT PPF)

Rôle et mission de la Commission :

La Commission Départementale du Statut de l'Éducateur a pour mission de vérifier que les équipes des clubs soumises à une obligation d'éducateur, aussi bien le jour de la rencontre que pour les entraînements, sont conformes aux Règlements Sportifs Généraux (R.S.G.) Article 11.3.

La vérification de tous ces éléments est réalisée à partir des documents fournis par la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) et le Service Administratif du District 77. Pour toute situation non conforme aux R.S.G., la commission transmettra à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) qui décidera de la suite à donner au dossier.

La Commission rappelle aux clubs ayant des équipes soumises aux obligations d'encadrement technique les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District liées à l'absence de l'éducateur désigné :

« Pour toute absence (pour cause de suspension, raisons médicales ou pour tout autre motif) supérieure à 4 matches, consécutifs ou non, l'éducateur désigné devra être remplacé par un éducateur satisfaisant aux obligations définies aux alinéas b) et c) du présent article.

A défaut, la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football pourra faire application des sanctions financières ou sportives prévues aux alinéas e) et f) du présent article. »

La Commission demande que les Educateurs désignés pour l'encadrement des équipes, soient obligatoirement inscrits sur les feuilles de matchs où ils sont présents, en tant qu'Éducateur Principale et non dans un autre rôle (Dirigeant, Délégué, Arbitre central, Arbitre assistant, etc...).

La Commission prend note des différentes modifications des clubs concernant leurs éducateurs en charge des équipes à obligation. Elle constate avec regret que certains clubs omettent de mettre en copie, lors de leur courriel au Service Technique de la Ligue, notre Service Administratif du District afin que celui-ci en informe cette Commission. Elle constate également que certains clubs envoient leur courriel de modification au Secrétariat du District sans en informer en même temps le Service Technique de la Ligue.

**Examen des feuilles de matchs du 07 avril 2025 au 25 mai 2025 inclus,
pour la Division 1 du District de Seine et Marne dans les catégories Seniors, U18, U16 et U14.**

SENIORS D1 - diplôme demandé : CFI Seniors, CFF3 ou Animateur Seniors

Lognes US :

Absence de l'Educateur désigné, M. Florian GIL,

- sur le match du 01/05 n°28239140, remplacé par M. Christopher BAPTISTA (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 04/05 n°28239153, remplacé par M. Christopher BAPTISTA (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 18/05 n°28239164, remplacé par M. Christopher BAPTISTA (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 25/05 n°28239169, remplacé par M. Christopher BAPTISTA (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.

Pays Fontainebleau :

Absence de l'Educateur désigné, M. Maxime AMESSIS,

- sur le match du 18/05 n°28239161, remplacé par M. Jonathan CARREIRA (CCFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.

Val d'Europe FC :

Absence de l'Educateur désigné, M. Nacer AFAKI,

- sur le match du 13/04 n°28239147, remplacé par M. Oussama LAMHALHLI (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 04/05 n°28239151, remplacé par M. Oussama LAMHALHLI (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 25/05 n°28239171, remplacé par M. Oussama LAMHALHLI (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.

Villeparisis USM :

Absence de l'Educateur désigné, M. Jamel ZIANI,

- sur le match du 27/04 n°28239082, remplacé par M. Samy BERREHOU (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 08/05 n°28239142, remplacé par M. Malam DJOCO (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 04/05 n°28239152, remplacé par M. Malam DJOCO (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 18/05 n°28239163, remplacé par M. Malam DJOCO (BMF), titulaire du diplôme requis.

U18 D1 - diplôme demandé : CFI U14-U19, CFF3 ou Initiateur 2

Amicale Montereau AS :

Absence de l'Educateur désigné, M. Jean-Marc GUEDRAT,

- sur le match du 11/05 n°28938641, remplacé par M. Mehdi CHELGHAM (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 04/05 n°28938644, remplacé par M. Mehdi CHELGHAM (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 18/05 n°28938647, remplacé par M. Mehdi CHELGHAM (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 11/05 n°28938641, remplacé par M. Mehdi CHELGHAM (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.

Bussy St Georges FC :

Absence de l'Educateur désigné, M. Delka KAKUDJI,

- sur le match du 25/05 n°28913474, secondé par M. Anthony ROSENTHAL (BMF), titulaire du diplôme requis.
- L'Educateur désigné étant inscrit en tant qu'arbitre assistant sur cette rencontre.

Cesson Vert Saint Denis Ent. S. :

Absence de l'Educateur désigné, M. Cédric GUILLOSO,

- sur le match du 13/04 n°28913447, remplacé par M. Bruno CHEVRIER (CCFI U14-U19), titulaire du diplôme requis.

Combs la Ville CA :

Absence de l'Educateur désigné, M. Beurs MPAKA SITUATALA,

- sur le match du 18/05 n°28913467, secondé par M. Clanyck BENNY LULALA (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- L'Educateur désigné étant inscrit en tant qu'Arbitre Assistant sur cette rencontre.

Nanteuil les Meaux AS :

Suite au mail reçu au District, en date du 13/04/2025, la Commission a pris note de la désignation de l'éducateur, M. Mohamed KAMARA (BMF), titulaire du diplôme requis à compter de cette même date, pour cette équipe et dans la catégorie U18 D1 (cf PV de la Commission Départementale du Statut de l'éducateur restreinte du 15 avril 2025).

Absence de l'Educateur désigné, M. Mohamed KAMARA,

- sur le match du 04/05 n°28913454, remplacé par M. Maxime RAOULT (sans), non titulaire du diplôme requis.

Pays de Fontainebleau RC :

Absence de l'Educateur désigné, M. Guillaume LAINE,

- sur le match du 21/05 n°28923896, remplacé par M. Maxime AMESSIS (BEF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 11/05 n°28923915, remplacé par M. Fabio MAUVEROUT (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.

- sur le match du 13/04 n°28923921, remplacé par M. Fabio MAUVEROUT (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 04/05 n°28923923, remplacé par M. Fabio MAUVEROUT (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 18/05 n°28923927, remplacé par M. Fabio MAUVEROUT (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 25/05 n°28923929, remplacé par M. Fabio MAUVEROUT (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Pays de Fontainebleau RC de lui indiquer les raisons de ces changements d'éducateur avant le lundi 02 juin 2025 au plus tard.

U16 D1 - diplôme demandé : CFI U14-U19, CFF3 ou Initiateur 2

Cesson Vert Saint Denis Ent. S. :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Kevin KABEYA KABONGO,

- sur le match du 18/05 n°28913688, non remplacé et aucun autre éducateur sur le banc.

L'Éducateur désigné étant inscrit en tant qu'Arbitre Central sur cette rencontre.

Dammarie les Lys FC :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Dimitri MAVINDI,

- sur le match du 20/04 n°28913633, remplacé par M. Nordine ZAIMI (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 11/05 n°28913653, remplacé par M. Nordine ZAIMI (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 16/04 n°28913666, remplacé par M. Nordine ZAIMI (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 13/04 n°28913671, remplacé par M. Nordine ZAIMI (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 04/05 n°28913677, remplacé par M. Nordine ZAIMI (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 18/05 n°28913688, remplacé par M. Nordine ZAIMI (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Dammarie les Lys FC de lui indiquer les raisons de ces changements d'éducateur avant le lundi 02 juin 2025 au plus tard.

Gretz Tournan SC :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Roger MENDY,

- sur le match du 19/04 n°28913657, remplacé par M. Kylian GHANAY (CCFI U10-U13), non titulaire du diplôme requis.

Melun FC :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Sadouba BARRY,

- sur le match du 20/04 n°28913633, remplacé par M. Dylan SOMBO (CCFI U14-U19), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 13/04 n°28913672, remplacé par M. Stéphane GENTILS (BMF), titulaire du diplôme requis.

U14 D1 - diplôme demandé : CFI U14-U19, CFF2 ou Initiateur 2

Claye Souilly Sports :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Steeven AIT HATRIT,

- sur le match du 03/05 n°28281786, remplacé par M. Jérémy BOUTE (CCFI U14-U19), titulaire du diplôme requis.

Le Mée S. Section F. :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Samy MEDINA,

- sur le match du 10/05 n°28281780, remplacé par M. Alexandre KRZEMINSKI (BEF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 03/05 n°28281790, remplacé par M. Alexandre KRZEMINSKI (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 17/05 n°28281804, remplacé par M. Jonathan VANON (BEF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 24/05 n°28281814, remplacé par M. Amael AGBODJI (CCFI U14-U19), titulaire du diplôme requis.

Meaux Academy CS 2 :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Marwan BEN TALEB,

- sur le match du 19/04 n°28281762, remplacé par M. Gerly BOULEMVO (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 10/05 n°28281787, remplacé par M. Gerly BOULEMVO (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 26/04 n°28281800, remplacé par M. Gerly BOULEMVO (BMF), titulaire du diplôme requis.

Pays de Fontainebleau RC :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Didier ASSELIE,

- sur le match du 03/05 n°28281786, remplacé par M. Alexandre MARTINS (CCFI U14-U19), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 17/05 n°28281807, remplacé par M. Alexandre MARTINS (CCFI U14-U19), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 24/05 n°28281812, remplacé par M. Harrison WEBBER (BMF), titulaire du diplôme requis.

Torcy PVMF US :

Absence de l'Educateur désigné, M. Ounoussou TIMERA,

- sur le match du 10/05 n°28281780, remplacé par M. Romann DETAILLE (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 24/05 n°28281810, remplacé par M. Romann DETAILLE (BMF), titulaire du diplôme requis.

Vaires Ent. et Comp. US :

Absence de l'Educateur désigné, M. Eberhard YAO,

- sur le match du 10/05 n°28281787, remplacé par M. Doury Clifton YABALA (CCFI U14-U19), titulaire du diplôme requis.

***Le Président de Séance
Abdelhak RAJI***

***Le Secrétaire de Séance
Gérard VIVES***



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du mardi 27 mai 2025

Commission restreinte

***La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.** Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.
L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- * **Contrôle** des feuilles de matchs
- * **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- * **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- * **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29261444	25/05/25	55	Poule A	PORT OURCQ MITRY 40	VAIRES US 41
30009662	24/05/25	U15 à 8		HERICY VUL. SAM 1	BRAYTOIS CS 1
29882933	24/05/25	Crit. Féminin Seniors	Poule A	MEAUX PORTUGAISE 1	CRECY FC 1
29882917	24/05/25	Crit. Féminin Seniors	Poule B	ST MARD 1	PONTAULT COM. UMS 1
29881285	18/05/25	Crit. Féminin U15	Poule B	SENART MOISSY 2	AS REBAIS 1
29616814	16/05/25	D2 FUTSAL	Poule A	FUTSAL MRT 2	VILLEPARISIS 1

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES FOOT ANIMATION

La FMI est mise en place en **Critérium Espoir et Excellence (U9 à U13)**. En cas d'impossibilité d'utiliser la FMI, une feuille de match Foot Animation devra être utilisée. Celle-ci doit être envoyée au District, uniquement par mail, au plus tard le mercredi suivant à l'adresse suivante : secretariat@seineetmarne.fff.fr

Utilisation de la feuille de match informatisée (FMI). En cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, il est établi une feuille de match papier et les deux clubs ainsi que l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I

Rappels :

- 1) Pour les plateaux des catégories U6/U7 et U8/U9, il est rappelé au club organisateur de ne pas oublier de transmettre la feuille d'organisation précisant le nom des équipes avec le nombre de joueurs pour chacune d'entre elles
- 2) Pour les catégories où le défi technique s'applique, le résultat doit être consigné dans le champ « observations d'après-match » sur la FMI

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

CRITERIUM U13 à 11

MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29767393	17/05/25	CRIT.U13 à 11	Poule A	US TORCY 31	MEAUX ACADEMY 31
29767395	17/05/25	CRIT.U13 à 11	Poule A	VAIRES US 31	VILLEPARISIS 31
29777407	24/05/25	CRIT.U13 à 11	Poule C	VAUX LA ROCHETTE 31	GRETZ TOURNAN 31

WEEK-END du 3 et 4 mai 2025

MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29878523	03/05/25	ESPOIR U9	Poule C	COMBS LA VILLE 31	VARENNES FC 31
29878612	03/05/25	U9 EXC	Poule C	VAIRES US 31	VAL D'EUROPE 31
29878641	03/05/25	U9 EXC	Poule D	US TORCY 31	VILLEPARISIS 31
29878642	03/05/25	U9 EXC	Poule D	LOGNES US 31	NOISIEL FA 31
29878673	03/05/25	U9 EXC	Poule E	COULOMMIERS BRIE 31	BRIARD SC 31
29878732	03/05/25	U9 EXC	Poule G	PAYS FONTAINEBLEAU 31	C.P.S.P 31
29878762	03/05/25	U9 EXC	Poule H	NANTEUIL LES MEAUX 32	CLAYE SOUILLY 32
29878822	03/05/25	U9 EXC	Poule J	VAIRES US 32	VAL D'EUROPE 32

29878851	03/05/25	U9 EXC	Poule K	US TORCY 32	VILLEPARISIS 32
29878852	03/05/25	U9 EXC	Poule K	LOGNES US 32	NOISIEL FA 32
29878942	03/05/25	U9 EXC	Poule N	PAYS FONTAINEBLEAU 32	C.P.S.P 32
29911514	03/05/25	ESPOIRS U10	Poule A	VAL D'EUROPE 33	VILLEPARISIS 33
29911544	03/05/25	ESPOIRS U10	Poule B	VAL D'EUROPE 34	VILLEPARISIS 34
29911583	03/05/25	ESPOIRS U10	Poule C	VAL D'EUROPE 35	VILLEPARISIS 35
29911612	03/05/25	ESPOIRS U10	Poule D	CHAMPS FFC 32	US TORCY 33
29911644	03/05/25	ESPOIRS U10	Poule E	PONTAULT COMB. PORT. 33	VAIRES US 34
29911746	03/05/25	ESPOIRS U10	Poule G	AS REBAIS 31	VAL DE FRANCE 35
29911995	03/05/25	ESPOIRS U10	Poule I	ANNET S/MARNE 32	MAGNY LE HONGRE 31
29912048	03/05/25	ESPOIRS U10	Poule J	FRAT. ESBLY 31	POMMEUSE FAREMOUTIERS 32
29912049	03/05/25	ESPOIRS U10	Poule J	EMERAINVILLE FC 32	COULOMMIERS BRIE 34
29912574	03/05/25	ESPOIRS U10	Poule S	NANDY FC 32	DAMMARIE LES LYS 34
29912575	03/05/25	ESPOIRS U10	Poule S	PAYS FONTAINEBLEAU 33	MELUN FC 36
29968902	03/05/25	U10 EXC	Poule A	VAL D'EUROPE 36	VAL DE FRANCE 36
29968903	03/05/25	U10 EXC	Poule A	MEAUX ACADEMY 36	LE MEE SPORTS 37
29969060	03/05/25	U10 EXC	Poule F	NANDY FC 31	BRIARD SC 34
29969092	03/05/25	U10 EXC	Poule G	ST THIBAUT FC 33	VILLENNOY FC 33
29907689	03/05/25	ESPOIRS U11	Poule A	VAL D'EUROPE 2	VILLEPARISIS USM 2
29907731	03/05/25	ESPOIRS U11	Poule B	VAL D'EUROPE 3	VILLEPARISIS USM 3
29907767	03/05/25	ESPOIRS U11	Poule C	VAL D'EUROPE 4	VILLEPARISIS USM 4
29907862	03/05/25	ESPOIRS U11	Poule E	LOGNES US 2	BUSSY ST GEORGES 1
29907904	03/05/25	ESPOIRS U11	Poule F	LOGNES US 3	BUSSY ST GEORGES 2
29907905	03/05/25	ESPOIRS U11	Poule F	PONTAULT COMB. PORT. 2	VAIRES US 3
29907997	03/05/25	ESPOIRS U11	Poule G	NOISIEL FA 2	BUSSY ST GEORGES 3
29908358	03/05/25	ESPOIRS U11	Poule K	ANNET S/MARNE 1	MAGNY LE HONGRE 1
29908704	03/05/25	ESPOIRS U11	Poule L	EMERAINVILLE FC 1	COULOMMIERS BRIE 2
29908747	03/05/25	ESPOIRS U11	Poule M	AS REBAIS 1	THORIGNY FC 3
29908798	03/05/25	ESPOIRS U11	Poule N	NANTEUIL LES MEAUX 2	AFPO 1
29908800	03/05/25	ESPOIRS U11	Poule N	F.C.C.N 1	PLAINE FRANCE 2

29908829	03/05/25	ESPOIRS U11	Poule O	VILLENOY AC 3	BREUILLOISE AS 2
29908914	03/05/25	ESPOIRS U11	Poule P	BOISSISE PRINGY 1	COMBS LA VILLE 1
29908944	03/05/25	ESPOIRS U11	Poule Q	CHAMPENOIS MV 2	COMBS LA VILLE 2
29909047	03/05/25	ESPOIRS U11	Poule T	GRETZ TOURNAN 2	PONTAULT COM. UMS 2
29909391	03/05/25	ESPOIRS U11	Poule X	CHAMPENOIS MV 1	HERICY VULAINES 1
29909477	03/05/25	ESPOIRS U11	Poule Y	BOCAGE AMICALE 1	LOING FCI 2
29909479	03/05/25	ESPOIRS U11	Poule Y	PAYS FONTAINEBLEAU 2	PONTHIERRY 2
29909836	03/05/25	ESPOIRS U11	Poule AB	MARLES AC 1	CHEVRY COSSIGNY 1
29909907	03/05/25	ESPOIRS U11	Poule AC	MARLES AC 2	CHEVRY COSSIGNY 2
29909971	03/05/25	ESPOIRS U11	Poule AD	BRIARDS SC 3	VERNEUIL L'ETANG 1
29969152	03/05/25	U11 EXC	Poule B	PAYS FONTAINEBLEAU 1	MORMANT FC 1
29916071	03/05/25	ESPOIRS U12	Poule B	NOISIEL FA 32	PONTAULT COMB. PORT. 31
29916073	03/05/25	ESPOIRS U12	Poule B	VAL DE FRANCE 32	CRECY FC 32
29916252	03/05/25	ESPOIRS U12	Poule D	US TORCY 33	CHAMPS FFC 31
29916459	03/05/25	ESPOIRS U12	Poule H	CHAMPS S/MARNE 32	EMERAILVILLE 31
29916744	03/05/25	ESPOIRS U12	Poule M	SAVIGNY LE TEMPLE 32	BRIARD SC 32
29916896	03/05/25	ESPOIRS U12	Poule Q	BOIS LE ROI FC 31	VARENNES FC 31
29969443	03/05/25	U12 EXC	Poule B	NOISIEL FA 31	PAYS FONTAINEBLEAU 32
29969444	03/05/25	U12 EXC	Poule B	VILLEPARISIS UMS 35	LAGNY MESSAGERS 31
29905534	03/05/25	ESPOIRS U13	Poule C	NOISIEL FA 2	PONTAULT COMB. PORT 1
29905571	03/05/25	ESPOIRS U13	Poule D	NANTEUIL LES MEAUX 1	TRILPORT 1
29905571	03/05/25	ESPOIRS U13	Poule D	THORIGNY FC 1	BRIE FC 2
29905608	03/05/25	ESPOIRS U13	Poule E	ST PATHUS 1	FC MONTHYON 1
29905668	03/05/25	ESPOIRS U13	Poule G	PIN VILLEVAUDE 1	FC COSMO 77 1
29905788	03/05/25	ESPOIRS U13	Poule J	SERVON FC 1	CESSON VSD 1
29905953	03/05/25	ESPOIRS U13	Poule O	VAL DE L'YERRES 1	ENT. PRESLES CHEVRY 1
29905998	03/05/25	ESPOIRS U13	Poule P	VAL DE L'YERRES 2	ENT. PRESLES CHEVRY 2
29967669	03/05/25	FEMININES U11	Poule A	COMBS LA VILLE 1	SENART MOISSY 1

29881145	03/05/25	FEMININES U13	Poule D	BOIS LE ROI 1	EFSSM 2
29967452	03/05/25	FEMININES U13	Poule E	MONTEREAU 2	MELUN FC 1

DATE	FESTIFOOT	CLUB RECEVANT
03/05/25	U8/U9	OTHIS
03/05/25	U8/U9	CLAYE SOUILLY
03/05/25	U8/U9	NANTEUIL LES MEAUX
03/05/25	U8/U9	THORIGNY
03/05/25	U8/U9	LE PIN
03/05/25	U8/U9	BUSSY ST GEORGES
03/05/25	U8/U9	LAGNY S/MARNE
03/05/25	U8/U9	CHANGIS
03/05/25	U8/U9	VERNEUIL L'ETANG
03/05/25	U8/U9	LESIGNY
03/05/25	U8/U9	MOISSY CRAMAYEL
03/05/25	U8/U9	SC BRIARD
03/05/25	U8/U9	VAL DE L'YERRES
03/05/25	U8/U9	PONTHIERRY
03/05/25	U8/U9	MORMANT
03/05/25	U8/U9	MORET VENEUX
03/05/25	U8/U9	CHAMPAGNE
03/05/25	U8/U9	BAGNEAUX NEMOURS
03/05/25	U6/U7	BRIE NORD
03/05/25	U6/U7	DAMMARTIN CS
03/05/25	U6/U7	ANNET S/MARNE
03/05/25	U6/U7	FERRIERES
03/05/25	U6/U7	NOISIEL FA
03/05/25	U6/U7	VAL D'EUROPE
03/05/25	U6/U7	PORTUGAIS PONTAULT
03/05/25	U6/U7	VAIRES
03/05/25	U6/U7	COLLEGIEN
03/05/25	U6/U7	LIEUSAIN
03/05/25	U6/U7	BOISSISE PRINGY
03/05/25	U6/U7	FONTAINEBLEAU
03/05/25	U6/U7	CHATELET EN BRIE

WEEK-END du 10 et 11 mai 2025

MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	
29905852	10/05/25	ESPOIRS U13	Poule L	AVONNAISE US 2	BOCAGE AMICALE 1
29777587	10/05/25	U13 EXC	Poule A	COURTRY F 1	BRIE FC 1
29777589	10/05/25	U13 EXC	Poule A	VAL DE FRANCE 1	DAMMARTIN CS 1
29778491	10/05/25	U13 EXC	Poule B	LOGNES US 1	VAL D'EUROPE 1
29967767	10/05/25	FEMININES U11	Poule D	VARENNE FC 1	SENART MOISSY 2

29967778	10/05/25	FEMININES U11	Poule D	EFSSM 3	EFPP 1
----------	----------	------------------	---------	---------	--------

WEEK-END du 17 et 18 mai 2025

MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29778487	17/05/25	U13 EXC	Poule B	VAIRES US 1	VILLEPARISIS USM 1
29778592	17/05/25	U13 EXC	Poule C	ROISSY EN BRIE 1	NANDU FC 1
29967664	17/05/25	FEMININES U11	Poule A	LE MEE SPORTS 1	SENART MOISSY 1
29967743	17/05/25	FEMININES U11	Poule C	ENT. GRETZ/OZOIR 1	DAMMARTIN CS 1
29881025	17/05/25	FEMININES U13	Poule A	VAL D'EUROPE 1	ENT. GRETZ/OZOIR 1
29967375	20/05/25	FEMININES U13	Poule B	VAIRES US 1	MITRY COMPANS 1
29967482	17/05/25	FEMININES U13	Poule F	LOGNES US 1	COMBS LA VILLE 1

WEEK-END du 24 et 25 mai 2025

MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29881212	24/05/25	FEMININES U13	Poule F	COMBS LA VILLE 1	ENT. ST THIBAUT/TORCY 1
29916875	24/05/25	ESPOIRS U12	Poule Q	VARENNES FC 31	PAYS DE BIERES 31

La Commission réclame pour la 2^{ème} et dernière fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29616763	19/05/25	D2 FUTSAL	A	VILLEPARISIS 1	CHANTEREINE 2

FORFAITS

MATCH 29878521 MORET VENEUX 31 – LESIGNY USC 31 CRITERIUM ESPOIR U9 Poule C du 03/05/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de LESIGNY USC ne s'est pas présentée

***1^{er} Forfait non avisé**

MATCH 29912459 BRIARD SC 31 – SAVIGNY LE TEMPLE 31 CRITERIUM ESPOIR U10 Poule P du 03/05/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de SAVIGNY LE TEMPLE FC ne s'est pas présentée

***3^{ème} Forfait non avisé**

MATCH 29912544 MORET VENEUX 32 – HERICY VUL. SAM. 31 CRITERIUM ESPOIR U10 Poule R du 03/05/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de HERICY VULAINES FC ne s'est pas présentée

***2^{ème} Forfait non avisé**

MATCH 29907766 MEAUX ACADEMY 4 – CHAMPS S/MARNE 2 CRITERIUM ESPOIR U11 Poule C du 03/05/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de CHAMPS S/MARNE ne s'est pas présentée

***2^{ème} Forfait non avisé**

MATCH 29909728 LA FORET 1 – LOING FCI 3 CRITERIUM ESPOIR U11 Poule Z du 03/05/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de LOING FCI ne s'est pas présentée

***1^{er} Forfait non avisé**

MATCH 29916338 VAIRES US 33 – BUSSY ST GEORGES 32 CRITERIUM ESPOIR U12 Poule F du 03/05/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de BUSSY ST GEORGES ne s'est pas présentée

***1^{er} Forfait non avisé**

MATCH 29916397 VAIRES US 34 – BUSSY ST GEORGES 33 CRITERIUM ESPOIR U12 Poule G du 03/05/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de BUSSY ST GEORGES ne s'est pas présentée

***2^{ème} Forfait non avisé**

MATCH 29905497 MAGNY LE HONGRE 2 – LAGNY MESSAGERS 2 CRITERIUM ESPOIR U13 Poule B du 03/05/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de LAGNY S/MARNE ne s'est pas présentée

***1^{er} Forfait non avisé**

MATCH 29881140 PAYS DE BIERES 1 – CESSON VSD 2 CRITERIUM FEMININS U13 Poule D du 17/05/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de CESSON VSD ne s'est pas présentée

***3^{ème} Forfait non avisé**

MATCH 29967451 EFPF 1 – EFSSM 1 CRITERIUM FEMININS U13 Poule E du 14/05/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de EFSSM ne s'est pas présentée

***2^{ème} Forfait non avisé**

MATCH 29881286 VAL D'EUROPE 2 – CHAMPS S/MARNE 2 CRITERIUM FEMININ U15 Poule B du 18/05/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de CHAMPS S/MARNE ne s'est pas présentée

***2^{ème} Forfait non avisé**

MATCH 29882257 CLAYE SOUILLY 1 – MITRY COMPANS GOELLY 2 CRITERIUM FEMININ U15 Poule 1 du 18/05/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de MITRY COMPANS GOELLY ne s'est pas présentée

***1^{er} Forfait non avisé**

MATCH 229882317 NANGIS 1 – C.P.S.P 1 CRITERIUM FEMININ U15 Poule E du 18/05/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de C.P.S.P ne s'est pas présentée

***2^{ème} Forfait non avisé**

MATCH 29777406 LE MEE 31 – MONTEREAU ASA 31 CRITERIUM U13 à 11 Poule C du 10/05/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de MONTEREAU ne s'est pas présentée

***1^{er} Forfait non avisé**

MATCH 29241765 BRIE DES MORINS 40 – TRILPORT 40 CRITERIUM 55 ANS Poule C du 25/05/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de TRILPORT ne s'est pas présentée

***1^{er} Forfait non avisé**

MATCH 29616946 BS ACADEMY 2 – FUTSAL CHAMPBENOIST 1 SENIORS FUTSAL D2 Poule B du 17/05/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de CHAMPBENOIST ne s'est pas présentée

***1^{er} Forfait non avisé**

HORAIRES SPECIAUX

NOISIEL FUTSAL ACADEMY (582473) *FUTSAL D1 – Le jeudi à 19H00 (Gymnase du COSEC) **accordé**

MATCHS A HUIS CLOS

Coupe Seniors Futsal

La commission décide de mettre les rencontres suivantes à huis-clos.

Pour les matchs à domicile et à l'extérieur : organisation en configuration huis-clos à la charge du club recevant

Décide que les clubs recevants et visiteurs doivent faire parvenir la liste des joueurs et des dirigeants pour ces rencontres au secrétariat administratif du District et au club recevant la veille des rencontres à 12 heures, 12 joueurs et 4 dirigeants de chaque équipe, (joueurs inscrits sur la feuille de match, et personnes admises sur le banc de touche). RSG District Article 40.6 et 13.5.

Les matchs suivants sont concernés :

- 53362947 Joliot Groom's 2 – Val d'Europe 1 du **07/06/2025**
- 53362912 Villeparisis USM 1 – Joliot Groom's 2 **du 13/06/2025**
- 53362925 Acs Chanteraine 2 – L EM 1 **du 13/06/25**
- 53362954 Joliot Groom's 2 – Croissy Beaubourg 1 du **21/06/2025**
- 53362955 Lieusaint 1 – Acs Chanteraine 2 du **21/06/2025**

Prochaine réunion le mardi 3 juin 2025 à 14H30



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du mercredi 29 mai 2025

COMMISSION RESTREINTE

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Feuille de matchs manquantes

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
28281813	24/05/25	U14 D1	MEAUX CS 22	GRETZ T. 21
Score transmis par l'arbitre et le délégué officiel : 5-3				
28917729	24/05/25	U14 D2B	CHAMPS AS 22	VAL D'EUROPE 22
28919752	24/05/25	U14 D3B	LESIGNY 21	VAL DE France 21
28919860	24/05/25	U14 D3C	MONTEREAU 22	NANDY FC 21
29235027	24/05/25	U14 D4A	LAGNY 23	ANNET 21
29238587	24/05/25	U14 D4F	CESSON VSD 22	LIEUSAIN 22
28911557	25/05/25	VETERANS D2a	CROISSY 31	FC COSMO 31
28912429	25/05/25	VETERANS D3A	VAIRES 31	VAL DE France 31
29272103	25/05/25	U16 D3A	BRIE FC 21	ST PATHUS 21
Score transmis par l'arbitre officiel : 7-4				
29272412	25/05/25	U16 D3B	COULOMMIERS 21	BRIE FC 22
Score transmis par le club de Coulommiers : 3-2				
29275796	25/05/25	U16 D3D	PONTHIERRY 22	CESSON VSD 22
29272980	25/05/25	U16 D3F	OL LOING 22	DAMMARIE FC 22
28239168	25/05/25	SENIORS D1	VILLEPARISIS 1	SERVON 1
Score transmis par l'arbitre officiel : 0-3				
28247715	25/05/25	SENIORS D3E	CHAMPENOIS 1	LIEUSAIN 1
Score transmis par l'arbitre officiel : 1-0				

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
28919858	17/05/25	U14 D3C	BOIS LE ROI 21	LE MEE 22

29235018	17/05/25	U14	D4A	VILLEPARISIS 23	LAGNY 23
29253719	18/05/25	VETERANS	D4B	PONTAULT UMS 32	ENT.FCBM/ASR 31
29240886	18/05/25	+45 ANS	Groupe C	OZOIR 35	FONTENAY T. 35
28915219	18/05/25	U18	D2B	LE MEE 22	OZOIR 22
Score transmis par le club de Le Mée : 4-4					
29272978	18/05/25	U16	D3F	CHAMPENOIS 21	MORET-V. 22

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre NEANT**

PROBLEME FMI

29236630 17/05/25 U14 D4C FERTE S/J 22 CHELLES 22

Courriel du club de Chelles, informant la Commission que les formalités de la FMI n'ont pas pu être réalisées à temps.

Considérant que le club de CHELLES indique que la rencontre s'est déroulée normalement se terminant sur un score de 2 buts à 0 en faveur de Chelles.

Considérant que la FMI a bien été transmise, ne mentionnant pas de score mais avec la mention « Absence de l'équipe visiteuse.

Par ces motifs, la Commission demande pour sa prochaine réunion aux 2 clubs lui faire parvenir leurs observations concernant ce problème

Considérant les observations transmises par les 2 clubs, la Commission transmet le dossier à la Commission Statuts et Règlements

PROBLEME SCORE

28914007 25/05/25 U16 D2A VILLEPARISIS 22 MEAUX CS 22

Courriel du club de Meaux, informant la Commission que le score de la rencontre 12-0 est erronée

Considérant que le club de Meaux indique que le score de la rencontre est de 12 buts à 0 en faveur de Meaux et non de Villeparisis comme indiquée sur la FMI.

Par ces motifs, la Commission demande au club de VILLEPARISIS de lui transmettre ses observations concernant le problème de score.

Agenda Technique

JOURNEES COMPLEMENTAIRES 2025

<i>Objet</i>	<i>Date</i>	<i>Localité</i>	<i>Nombre de pré-inscrits</i>	<i>Places restantes</i>
Journée complémentaire DF COACH SENIORS	30/06/2025	MONTRY	7	17